

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD



## AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné à toute la population de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord :

QUE le *Règlement 161-2023 décrétant une dépense n'excédant pas 800 000 \$ et un emprunt de 800 000 \$ pour l'acquisition d'une pelle chargeuse de manutention industrielle neuve sur pneus*, adopté par le conseil de la MRC le 5 septembre 2023, est entré en vigueur le 21 septembre 2023, conformément à la loi.

Donné aux Escoumins, ce 10 octobre 2023.

*(signé)*

Élise Guignard, MBA, CPA

Directrice générale et greffière-trésorière